



Rn PAT

Réseau national
des Projets Alimentaires Territoriaux

Mars 2022



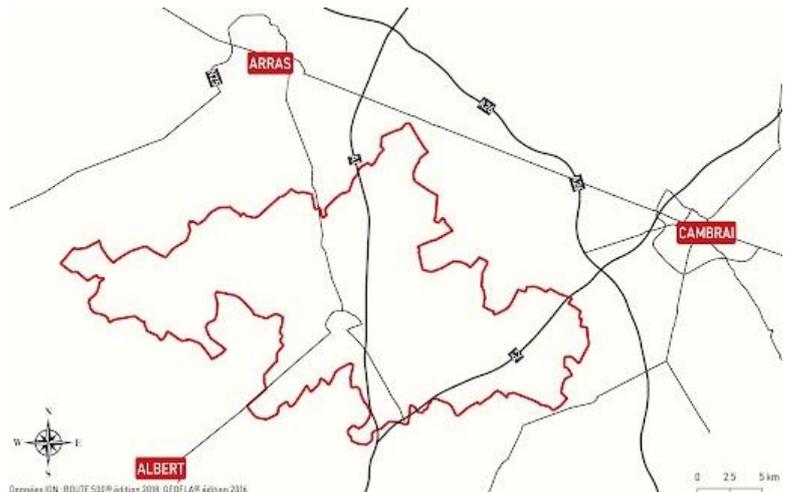
Fiche EvalPAT – territoire

CC Sud-Artois

S'appuyer sur les acteurs de son territoire pour
construire l'évaluation du PAT.

En bref :

- Auteur : évaluation externe (cabinet Extracité).
- Temporalité : évaluation finale (intégrée à l'émergence du PAT) et création d'un référentiel de suivi.
- Périmètre : évaluation transversale du programme d'actions.
- Méthode : création d'indicateurs internes et mobilisation partenaires.



Quelques chiffres sur le territoire :

- 64 communes
- 28000habs (2016)
- 426km²
- Sud du département du Pas-de-Calais

Principaux enjeux du territoire :

- Le territoire du Sud-Artois est rural, pour une densité de population moyenne de 63 habitants au kilomètre carré.
- L'espace est largement dominé par les espaces agricoles, majoritairement de grandes cultures.
- Le Sud-Artois a fortement suivi la tendance nationale de concentration des exploitations agricoles. Tandis que la SAU totale du territoire n'a pas diminué ces dernières décennies, le nombre d'exploitations a diminué de 36% entre 2000 et 2016 (408 sièges d'exploitations agricoles).

LA DEMARCHE ALIMENTAIRE DE LA CC DU SUD-ARTOIS : ELEMENTS DE CONTEXTE¹

La Communauté de Communes du Sud-Artois initie une réflexion sur les systèmes alimentaires depuis une dizaine d'années (circuits courts, Jardins de Cocagne, restauration collective) à l'initiative de Véronique Thiébaud, vice-présidente.

Depuis 2018, l'intercommunalité travaille sur un Projet Alimentaire Territorial qui a pour but d'apporter des réponses concrètes à plusieurs enjeux définis par l'ensemble des opérateurs locaux des systèmes alimentaires :

- Permettre à la restauration collective de proposer des produits locaux durables en plus de se conformer au volet approvisionnement de la loi EGalim et lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- Renforcer le développement de l'offre locale en produits de qualité (bio entre autres) en accompagnant les agriculteurs du territoire et les porteurs de projet à rejoindre des dynamiques de transition ;
- Agir pour un accès à une alimentation de qualité pour tous en réduisant la précarité alimentaire ;
- Animer le réseau des opérateurs locaux des systèmes alimentaires en communiquant sur le PAT du Sud-Artois et en valorisant les actions menées.

Dans le cadre de la construction du Projet Alimentaire Territorial du Sud-Artois, un diagnostic agricole et alimentaire a été élaboré en mai 2021.

Depuis août 2021, le PAT du Sud-Artois est labellisé par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt à travers la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) et la Direction Régionale Agriculture, Alimentation et Forêt (DRAAF).

¹ Plus d'informations sur : <https://www.cc-sudartois.fr/economie/projet-alimentaire-territorial-du-sud-artois/presentation-du-pat>

L'ÉVALUATION DU PAT DU SUD-ARTOIS :

Contexte et objectifs :

Engagée depuis 2019 dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, via le programme REGAL (Réseau e lutte contre le Gaspillage ALimentaire) soutenu par l'ADEME dans la région Hauts de France, la CC Sud-Artois met également en place un PAT dès 2018 et dépose une demande de financement auprès du ministère de l'agriculture dans le cadre du PNA ainsi qu'auprès de l'Agence de l'eau Artois-Picardie dans le cadre de l'appel à initiatives pour le développement de l'agriculture biologique (AIDAB) sur le Plan Bio en 2020 et 2022.

C'est lors du dépôt du dossier de demande de labélisation du PAT Niveau 1 auprès de la DRAAF, que le bureau d'étude Extracité accompagne la Communauté de communes dans la construction d'un tableau d'évaluation du PAT qui servira également d'outil de suivi pour poursuivre la démarche. Les critères retenus pour élaborer ce tableau ont été définis à la suite d'entretiens exploratoires auprès d'un panel politique et technique du territoire, et validés par les partenaires du PAT lors d'une assemblée organisée en juin 2021.

Plusieurs objectifs sont ainsi visés :

- Engager les partenaires du PAT dans l'avancée des actions, en les impliquant dans la complétude des données d'évaluation et dans la priorisation des critères
- Suivre l'avancée des critères d'années en années
- Revoir les stratégies selon les résultats de l'évaluation prévue tous les ans ou tous les 2 ans

L'évaluation, un outil co-construit dès le départ, pour mener un bilan et un suivi partagé :

La Communauté de communes se fait accompagner d'un bureau d'étude pour la création d'un tableau d'évaluation du PAT sur une méthode composée de quatre étapes :

1. **Analyse des ressources documentaires internes et externes** pour disposer d'une approche générale approfondie
2. **Etude exploratoire** : entretiens réalisés en interne avec les services techniques et les élus mais également en externe avec les partenaires au projet (20 personnes de 12 structures différentes ont été auditionnées).
3. **La création d'un référentiel d'évaluation provisoire** (à partir des données quantitatives et des entretiens réalisés) portant sur 4 axes du plan d'action du PAT : accompagner la restauration collective sur ses approvisionnements locaux et de qualité, faciliter le développement de l'offre locale de ces produits, agir contre la précarité alimentaire, partager la gouvernance du PAT.
4. **L'organisation d'un atelier de partage et d'enrichissement** du référentiel d'évaluation provisoire, par l'expertise croisée des acteurs rencontrés et pertinents, pour confronter le référentiel à leurs attentes respectives (en juin 2021, 15 participants).

Cet atelier faire remonter quelques points d'attention :

- Intégrer trois principaux axes de questionnement autour de l'efficacité, de la cohérence et de la pertinence de la démarche.
- Des besoins d'évaluation internes ou externes à la CC en fonction des actions menées.

La validation de ce référentiel commun entraîne la suite de la mise en œuvre qui incombe à la CC et qui débute au début de l'année 2022 à l'occasion de la phase de bilan des actions menées au titre du PNA et du Plan Bio.

Un retour sur ce référentiel est prévu tous les ans au moins en interne, ou tous les 2 ans avec les partenaires.

QUEL BILAN ?

Avantage :

« L'avantage de ce type d'évaluation est de conserver le lien et la mobilisation des partenaires du PAT par le recueil d'indicateurs auprès d'eux et de garder le cap de nos objectifs ».

« Cette évaluation va avoir comme premier résultat la possibilité de solliciter le niveau 2 de labélisation du PAT dès 2023 ».

Inconvénient :

« L'inconvénient de l'outil mis en place est sa densité, qui peut freiner sa prise en main, surtout en comité avec les partenaires. C'est un outil qu'il faut animer ».

« La limite de cette évaluation est le temps à mobiliser avec les partenaires pour compléter les indicateurs de façon concertée. Mais cette limite est incontournable pour n'importe quelle évaluation partagée qui part des acteurs me semble-t-il ».

QUELLES AMELIORATIONS A VENIR ?

L'outil venant à peine d'être finalisé, il est difficile de répondre. Néanmoins il est prévu que nous rassemblions les partenaires au printemps 2022 pour commencer à compléter le référentiel avec les données issues des bilans des projets menés dans le cadre notamment du PNA et de l'AIDAB.

FACTEUR DE REUSSITE :

Les indicateurs doivent pouvoir être "facilement" renseignés en interne mais aussi par les partenaires. Pour cela, une colonne du tableau est réservée à la "source" des données recherchées, afin d'identifier exactement où chercher l'information, ce qui permet d'éviter a priori d'inscrire des indicateurs qui seraient a posteriori impossibles à renseigner.

CONTACT :

Clotilde Bulté, chargée de l'animation du PAT - Communauté de Communes du Sud-Artois : cbulte@cc-sudartois.fr

Plus d'informations sur : <https://www.cc-sudartois.fr/economie/projet-alimentaire-territorial-du-sud-artois/presentation-du-pat>

